

PROCÈS-VERBAL

Conseil d'établissement de l'école Gabrielle-Roy,
tenu le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 18h30, en présentiel

| | | |
|-----------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Sont présents : | Dorothée Dubois | Présidente |
| | Alexandra Cauchon-Letellier | Vice-présidente du CÉ |
| | Marie-Chantal Bélisle | Directrice |
| | Évelyne Magny | Enseignante |
| | Catherine Rivard | Enseignante |
| | Alexandre Veilleux | Enseignant |
| | Stéphanie Alary | Technicienne du service de garde |
| | Caroline Denis | Personnel de soutien |
| | Sylvie Miljour | Représentante SDG |
| | Mélanie Latreille | Parent |
| | Geneviève Bergeron | Parent |
| | Marilou Bissonnette | Parent |
| Est absente : | Aurélie Sokoudjou | Parent |

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée, présence et quorum
2. Parole au public
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution)
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 (résolution)
5. Suivi procès-verbal
6. Élections
 - 6.1 Présidence du conseil d'établissement (résolution)
 - 6.2 Vice-présidence du conseil d'établissement (résolution)
7. Formation obligatoire pour les nouveaux membres du conseil d'établissement
8. Calendrier des rencontres du CÉ 2025-2026 (résolution)

9. Règles de régie interne du CÉ (résolution)
10. Plan de lutte violence et intimidation (résolution)
11. Modifications au Code de vie (résolution)
12. Activités et sorties éducatives (résolution)
13. Bloc d'information
 - a) Déléguée au comité de parents
 - b) OPP
 - c) SDG et enseignants
14. Questions diverses
15. Levée de l'assemblée (résolution)

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Marie-Chantal Bélisle, direction d'école, ouvre l'assemblée. Il est 18h38.

2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Cauchon-Letellier d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION : CE- 25-26 / 01
Adopté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

La direction présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

IL EST PROPOSÉ par madame Dorothée Dubois d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025, tel que présenté.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 02
Adopté à l'unanimité

5. Suivi au procès-verbal

Mme Bélisle présente les décisions prises depuis la dernière séance du CÉ.

- Participation au cross-country CSSMI
- Rectification des montants d'imprimerie chargés aux parents.
 - o Groupe 922 : montant modifié – de 50\$ à 35\$
 - o Groupe 923 : montant modifié – de 55\$ à 40\$
 - o Achat d'un cahier d'exercices en anglais pour les groupes 922 et 923
 - o 1^{re} année : montant modifié – de 38\$ à 40\$

6. Élections

6.1 Présidence du conseil d'établissement 2025-2026

ATTENDU l'article 58 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que ce mandat est d'une durée d'un an ;

Mme Mélanie Latreille propose la nomination de madame Dorothée Dubois à titre de présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

Mme Dorothée Dubois est élue à majorité.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 03
Adopté à l'unanimité

6.2 Vice-présidence du conseil d'établissement 2025-2026

Mme Marilou Bissonnette propose madame Alexandra Cauchon-Letellier à titre de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

Mme Alexandra Cauchon-Letellier est élue à majorité.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 04
Adopté à l'unanimité

7. Formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ

Madame Marie-Chantal Bélisle explique les formations obligatoires aux nouveaux membres. Ces formations sous forme de capsules à visionner se feront de manière autonome par chacun des membres.

8. Calendrier des rencontres du CÉ 2025-2026

La direction présente le calendrier des rencontres pour l'année 2025-2026.

| Dates | Présentiel ou Virtuel de 18h30 à 20h30 |
|---------------------------------------|---|
| Mercredi 1 ^{er} octobre 2025 | Présentiel |
| Mardi 18 novembre 2025 | Virtuel |
| Mardi 13 janvier 2026 | Présentiel /Buffet à 18h |
| Mercredi 11 février 2026 | Virtuel |
| Jeudi 19 mars 2026 | Virtuel |
| Mercredi 15 avril 2026 | Présentiel |
| Mardi 19 mai 2026 | Présentiel |
| Mardi 16 juin 2026 | Présentiel /Buffet à 18h |

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Rivard d'adopter le calendrier de rencontres tel que présenté.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 05
Adopté à l'unanimité

9. Règles de régie interne du CÉ

Mme Bélisle présente les règles de régie interne.

IL EST PROPOSÉ par madame Évelyne Magny d'adopter les règles de régie interne pour l'année 2025-2026.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 06
Adopté à l'unanimité

10. Plan de lutte violence et intimidation 2025-2026

Mme Laurence René, psychoéducatrice, présente le nouveau gabarit ministériel du plan de lutte.

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Cauchon-Letellier d'approuver le plan de lutte violence et intimidation 2025-2026.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 07
Approuvé à l'unanimité

11. Modifications au Code de vie

La direction présente les modifications obligatoires apportées au Code de vie afin d'être conforme aux directives ministérielles.

IL EST PROPOSÉ par madame Marilou Bissonnette d'approver les modifications apportées au Code de vie.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 08
Approuvé à l'unanimité

12. Activités et sortie éducatives

La direction présente les activités et les sorties éducatives proposées par les enseignants. Autant que possible l'utilisation des allocations ministérielles est prise en considération. Des demandes de subvention sont faites via le programme Culture à l'école.

ATTENDU l'article 3 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et l'article 4 du Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : madame Marilou Bissonnette

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 09
Approuvé à l'unanimité

13. Bloc d'information

a) Déléguee au comité de parents

La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 2 octobre.

b) OPP

À l'assemblée générale des parents tenue le 18 septembre 2025, l'organisme de participation des parents a été reconduit. Mme Marilou Bissonnette en est la présidente.

Mme Bissonnette demande l'approbation des membres du CÉ pour poursuivre l'activité de financement avec les chandails au nom de l'école Gabrielle-Roy. Il est également proposé d'adhérer à l'activité de financement en lien avec les étiquettes « Colle-à-moi ».

IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Denis d'approuver la poursuite de l'activité de financement avec les chandails au nom de l'école Gabrielle-Roy.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 10
Approuvé à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ par madame Dorothée Dubois d'approuver l'adhésion à la nouvelle activité de financement « Colle-à-moi ».

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 11
Approuvé à l'unanimité

Mme Bissonnette informe les membres que l'école a reçu une ristourne de 75\$ de la part du photographe scolaire « Mon petit passeport » pour l'année 2024-2025. Afin de faire bénéficier une famille de cette somme, il est proposé de procéder à un tirage parmi les familles de l'école, et d'offrir le montant de 75 \$ à la famille gagnante pour l'achat de photos scolaires pour l'année en cours.

IL EST PROPOSÉ par madame Alexandra Cauchon-Letellier d'approuver la tenue d'un tirage afin de remettre la ristourne de 75 \$ offerte par "Mon petit passeport" à une famille de l'école pour l'achat de photos scolaires.

RÉSOLUTION : CE-25-26 / 12
Adopté à l'unanimité

c) Service de garde et enseignants

Service de garde

- Plusieurs nouveaux membres du personnel étant donné augmentation de la clientèle.
- La période du diner a lieu dans les classes. Nous nous ajustons au fur et à mesure.

Enseignants

- Le 26 septembre, l'ensemble des élèves se sont réunis pour chanter la chanson *Haut les cœurs!* de l'artiste Sarahmée afin de participer au lancement des Journées de la culture.

14. Questions diverses

Choix du photographe pour l'année 2026-2027

- Il est proposé de comparer les offres reçues des différents photographes.

15. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Dorothée Dubois DE LEVER la séance à 20h16.

RÉSOLUTION : CE- 25-26 / 13
Adopté à l'unanimité

Mme Dorothée Dubois
Présidente

Marie-Chantal Bélisle
Directrice et secrétaire de réunion